



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : FIXATION DU TARIF POUR LA
PARTICIPATION AU STAGE BAFA
PPROFONDISSEMENT 2020**

**DÉCISION N° DM-20-227
EN DATE DU 02 OCTOBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-493 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Régis TOURNE en qualité d'adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'organiser un stage de formation d'approfondissement B.A.F.A. au Carré du 27 octobre au 1^{er} novembre 2020 ;

D É C I D E

DE FIXER la participation financière par jeune à 110 € (cent dix euros) ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et du
sport

Signé

Régis TOURNE